

19 septembre 2024

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leurs anticipations d'inflation • 3ème trimestre 2024

Les anticipations d'inflation des chefs d'entreprise sont stables à 2 % à l'horizon 3-5 ans, conformément à la cible de stabilité des prix

Perception et anticipations des entreprises sur l'inflation en France (prix à la consommation)

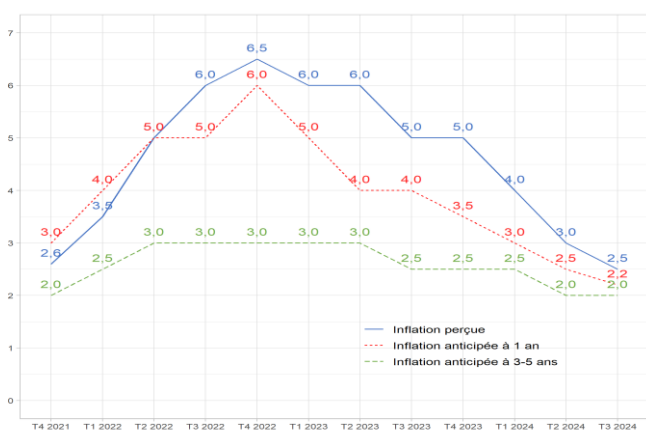
Notre enquête trimestrielle sur les anticipations d'inflation (définie ici comme la hausse de l'indice des prix à la consommation), qui constitue un module de l'Enquête de Conjoncture de la Banque de France, a été menée du 28 août au 4 septembre. Au troisième trimestre 2024, la médiane de l'inflation perçue par les chefs d'entreprise se situe à 2,5 %, soit au-dessus de l'indice des prix à la consommation (IPC) (1,8 % en août) et légèrement au-dessus de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (2,2 % en août). Leur anticipation médiane à un an s'établit à 2,2 %, et celle à moyen terme - horizon 3 à 5 ans - à 2%, conformément à l'objectif de stabilité des prix.

Tableau 1 – Inflation perçue et anticipée par les entreprises (médiane en %)

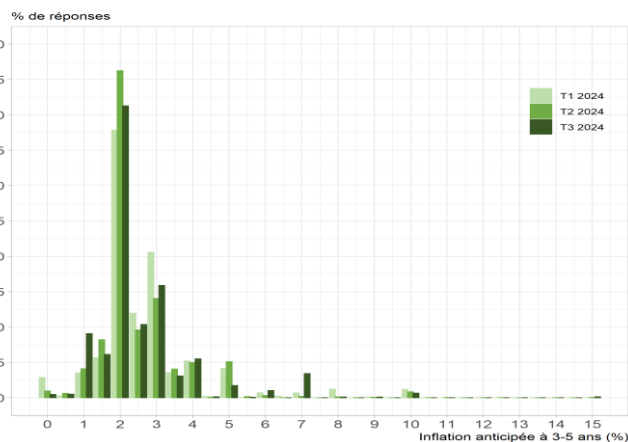
	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Inflation perçue	5,0	4,0	3,0	2,5
Inflation anticipée à 1 an	3,5	3,0	2,5	2,2
Inflation anticipée à 3-5 ans	2,5	2,5	2,0	2,0

Au troisième trimestre 2024, la médiane de l'inflation perçue et celle anticipée à 1 an sont en baisse, respectivement de 0,5 et 0,3 point de pourcentage (pp) par rapport au trimestre précédent. Elles atteignent leur niveau le plus bas depuis l'origine de cette enquête (T4 2021). La médiane de l'inflation à moyen terme (3-5 ans) est stable à 2 %, avec une distribution des réponses qui se déplace très légèrement vers une inflation plus faible: au troisième trimestre, les modalités d'inflation inférieures à 2 % progressent de 2 pp (16 % contre 14 % au deuxième trimestre), alors que les modalités comprises entre 2 % et 3 % inclus baissent de même ampleur (68% contre 70% au deuxième trimestre).

Graphique 1: Évolution de la perception et des anticipations d'inflation (médianes en %)



Graphique 2: Distribution des anticipations d'inflation à 3-5 ans (%)

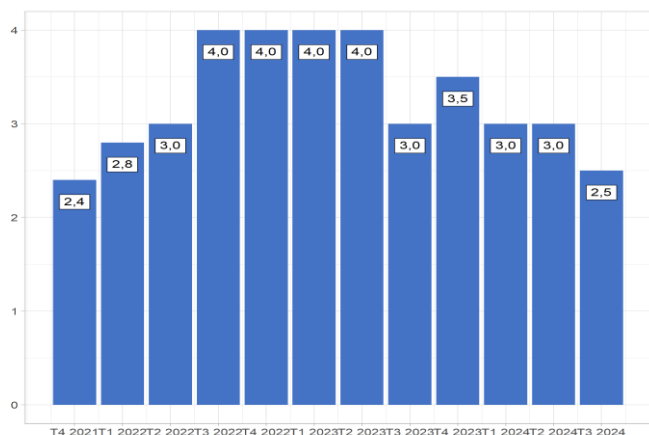




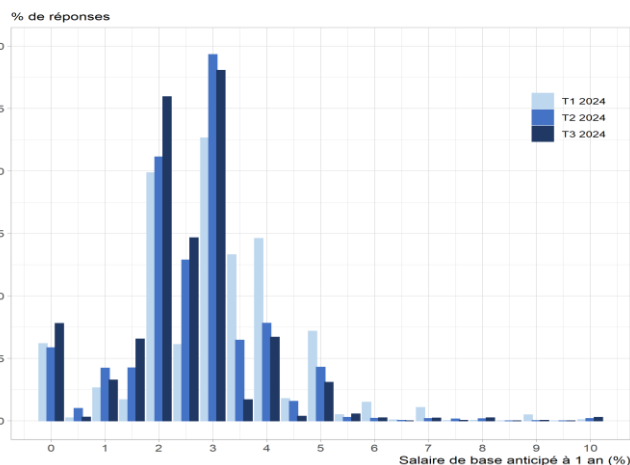
Croissance des salaires de base à un an anticipée par les chefs d'entreprise

Les chefs d'entreprise anticipent une croissance des salaires de base dans leur entreprise de 2,5 % à un an (médiane), en baisse de 0,5 pp sur un trimestre. Au troisième trimestre, la réponse 3 % reste la plus fréquemment donnée (28 %), mais les modalités anticipant une augmentation des salaires inférieure ou égale à 2,5 % sont en progression de 9 pp (58 % contre 49 % au trimestre précédent).

Graphique 3: Evolution de l'anticipation à un an des salaires de base (médiane en %)



Graphique 4: Distribution des anticipations des salaires de base à un an (%)



Méthodologie

Cette enquête a été menée du 28 août au 4 septembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 700 chefs d'entreprise. Elle couvre trois grands secteurs marchands de l'économie et des entreprises de toutes tailles et de toutes régions de France métropolitaine. Les opinions des chefs d'entreprise sont recueillies par téléphone au cours de l'entretien mensuel de conjoncture de l'Enquête Mensuelle de Conjoncture et chaque chef d'entreprise est interrogé une seule fois par an sur ce module. Quatre questions leur sont posées :

- 1 - En pourcentage, quel est selon vous le taux d'inflation actuel en France ?
- 2 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans un an en France ?
- 3 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans 3 à 5 ans en France ?
- 4 - En pourcentage, quelle sera selon vous l'évolution des salaires de base (bruts, hors primes) dans votre entreprise sur les 12 prochains mois ?

Pour mémoire, le salaire de base correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires.

Les données sont tronquées au 99^{ème} centile. Pour le calcul des résultats, les réponses sont pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats.

